

Désignation de l'entreprise

SAS A L'EAU PISCINE

Néant

*

Adresse de l'entreprise

103 av. de Lattre de Tassigny

13009 MARSEILLE

Número SIRET *

79837363500035

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				31122023		31122022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	6650	016	6650			
	Immobilisations corporelles *		028	273031	030	100747	172284	127760	
	Immobilisations financières * (1)		040	8365	042		8365	33360	
	Total I (5)		044	288046	048	107397	180649	161119	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	25419	052		25419	5431		
	Marchandises *	060		062					
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064	35606	066		35606	1090	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	138021	070	5057	132964	110314	
		Autres * (3)	072	76729	074		76729	48906	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	38846	086		38846	195486	
	Charges constatées d'avance *		092	2039	094		2039	2141	
	Total II		096	316661	098	5057	311604	363368	
	Total général (I+II)		110	604707	112	112453	492254	524487	
	PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			Copie certifiée conforme à l'original		120	5000	5000	
	Ecart de réévaluation					124			
	Réserve légale					126	500	500	
	Réserves réglementées*					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		132			
	Report à nouveau					134	156805	117320	
	Résultat de l'exercice					136	35486	89485	
	Subventions d'investissement					137			
	Provisions réglementées					140			
	Total I					142	197790	212305	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			Total II		154			
	Emprunts et dettes assimilées					156	83031	130237	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	115180	57666	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	37631	172	64433	46258	
	Comptes courants d'associés					173	1834	1465	
	Autres dettes					175	1395	1130	
	Produits constatés d'avance					174	28590	75427	
	Total III					176	294463	312183	
	Total général (I + II + III)					180	492254	524487	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	46830	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	82548	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	31295		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	24994	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cesij Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 000198 en Euros.

Eric RENAULT

A L' EAU PISCINE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros
103 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 13009 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 798 373 635

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Extrait du PV ordinaire du 28/06/2024 de l'exercice clos le 31/12/2023)

Décision - Affectation du résultat et du report à nouveau de l'exercice

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 156 805 euros
Réserve légale : 500 euros
Réserves facultatives : 0 euro
Bénéfice : 35 486 euros

Affectation du bénéfice

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 35 486 euros de la manière suivante :

- Affectation au report à nouveau : 35 486 euros

Affectation du report à nouveau créateur de l'exercice précédent

L'Associé Unique approuve l'affectation du report à nouveau de l'exercice précédent comme suit :

- Distribution de dividendes : 50 000 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : 142 291 euros
Réserve légale : 500 euros
Réserves facultatives : 0 euro

Distribution de dividendes

La distribution totale de dividendes est égale à 50 000 euros soit un dividende par part égal à 500 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué ultérieurement selon les modalités décidées par la Présidence.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts s'élève à 50 000 euros.

L'Associé Unique prend acte que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique sur (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- tout associé personne physique peut demander à être dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu lorsqu'il appartient à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé à tout associé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué ultérieurement selon les modalités décidées par la Présidence.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts s'élève à 50 000 euros.

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts (en euros et par action)

L'Associé Unique prend acte qu'au cours des trois derniers exercices de la Société, il a été procédé aux distributions de dividende suivantes :

Date de clôture concernée	Montant par part	Montant total distribué	Montant éligible à l'abattement*	Montant non éligible à l'abattement*
---------------------------	------------------	-------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

31/12/2022	500,00 €	50000,00 €	50000,00 €	0,00 €
31/12/2021	400,00 €	40000,00 €	40000,00 €	0,00 €
31/12/2020	1000,00 €	100000,00 €	100000,00 €	0,00 €

* Réfaction de 40 % mentionné au 2^{ème} du 3 de l'Article 158 du code Général des Impôts

Certifié conforme par la Présidence

Monsieur Florian GOUBAULT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 492 253.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 830 995.35 Euros et dégageant un bénéfice de 35 485.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons, que le chiffre d'affaires hors taxes, s'est élevé à la somme de 830 995 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 847 312 Euros, soit une diminution de -2 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 35 486 Euros, soit 4 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 889 805 Euros contre 873 538 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 2 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 854 319 Euros contre 784 053 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 9 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 226 137 Euros et représentent 27 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 38 819 Euros et représentent 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 39 557 Euros soit 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 650		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 085		9 243
Installations générales agencements aménagements divers	51 015		14 057
Matériel de transport	123 067		50 344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 674		8 904
TOTAL	191 840		82 548
Autres participations	30 075		
Prêts, autres immobilisations financières	3 285		
TOTAL	33 360		
TOTAL GENERAL	231 850		82 548

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 650	6 650
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 327	12 327
Installations générales agencements aménagements divers			65 072	65 072
Matériel de transport			173 411	173 411
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 357	22 221	22 221
TOTAL		1 357	273 031	273 031
Autres participations		24 995	5 080	5 080
Prêts, autres immobilisations financières			3 285	3 285
TOTAL		24 995	8 365	8 365
TOTAL GENERAL		26 351	288 046	288 046

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	6 650			6 650
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 282	844		2 126
Installations générales agencements aménagements divers		14 301	6 131		20 432
Matériel de transport		39 071	27 247		66 318
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 426	3 801	1 357	11 870
TOTAL		64 080	38 023	1 357	100 747
TOTAL GENERAL		70 730	38 023	1 357	107 397
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	844				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 131				
Matériel de transport	27 247				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 801				
TOTAL	38 023				
TOTAL GENERAL	38 023				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 285		3 285
Clients douteux ou litigieux	6 068	6 068	
Autres créances clients	131 953	131 953	
Impôts sur les bénéfices	17 945	17 945	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 490	27 490	
Groupe et associés	31 295	31 295	
Charges constatées d'avance	2 039	2 039	
TOTAL	220 074	216 789	3 285

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	83 031	36 200	46 830	
Fournisseurs et comptes rattachés	115 180	115 180		
Personnel et comptes rattachés	14 703	14 703		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 793	11 793		
Taxe sur la valeur ajoutée	37 631	37 631		
Autres impôts taxes et assimilés	306	306		
Groupe et associés	1 834	1 834		
Autres dettes	1 395	1 395		
Produits constatés d'avance	28 590	28 590		
TOTAL	294 463	247 633	46 830	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 206			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	50.0000	100			100

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat réel d'entrée.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	31 318
Total	31 318

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 670
Dettes fiscales et sociales	8 433
Total	49 103

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 039
Total	2 039
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	28 590
Total	28 590